

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 29 avril 2026

N° 26.DS.137

OBJET : Subventions aux associations sportives pour l'année 2026.

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'AVRIL sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoint**s.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Afin d'aider les associations sportives pertuisiennes dans leur action pour la promotion des activités physiques et sportives, la Ville de Pertuis propose de leur attribuer des subventions.

Exposé des motifs :

Le montant de la subvention attribuée à chaque association est défini en fonction de l'étude d'un dossier de renseignements que chacune nous retourne, chaque année, détaillant leur organisation financière ainsi que tous les éléments quantitatifs et qualitatifs de leur activité sur la commune.

Les subventions ordinaires, dites de « fonctionnement » sont définies en début d'année en fonction d'une grille de critères objectifs, qui détermine un montant cible vers lequel tendent les subventions attribuées.

Les subventions exceptionnelles sont déterminées en fonction de la pertinence du projet présenté, et sont proposées au Conseil Municipal en fonction de la date des actions envisagées, tout au long de l'année.

Les subventions municipales ne pourront être versées qu'aux associations à jour de leurs obligations administratives.

Ces dépenses seront prélevées sur le chapitre 65 du budget 2026.

Associations	Subventions 2025 en €		Subventions 2026 en €		
	Ordinaires 30S.65748	Exception. 30S.65748 CCPA	Ordinaires 30S.65748	Exceptionnelles 30S.65748.CCPA (Montant / Objet)	
Académie de Boxe Pertuisienne	414		414		
Aïkido Club Pertuisien	760		760		
Air Union Athlétic	1 900	13 500	2 190	10 000	Gala international de boxe
Athlé Pertuis Sud Luberon	7 460	520	7 460	1 300	Cross Athlon, tour de Pointes et champ. départ. des B des R
CAVAL (Centaures Athlétic de la Vallée d'Aigues et du Luberon)	460	500	460	600	Trail du Grand Luberon
Cigales Bowlers de Pertuis	580		667		
CCKDL (Club de Canoë Kayak Durance Luberon)	750		750		
Club de Tir de Pertuis	1 200	1 500	3 200		
Club Sportif Pertuisien	21 805	2 200	14 585		
Cyclotouristes Durance Luberon	410	300	410	200	Audax sur les routes de Provence
Espace Danse Luberon	500		500		
Etoile Cycliste Sud Luberon Pertuis	410	1 500	441	1 000	Course cycliste Grand Prix FERY
Gymnastique Volontaire Pertuis	415		415		
Handball Club Pertuis	7 600		7 600		
Judo Club Pertuisien	4 580	600	4 580		
Karaté Club Pertuisien	2 000	2 000	2 000		
La Boule Pertuisienne	3 600	4 300	3 600		
La Sévanaise	0	0	0	1 000	Course à pied « La Sévanaise »
Le Mille-Pattes	300		300		
Les Centaures de Pertuis	550	1 200	550		
Les Geckos bleus	110	500	127		
Les Majos du Lub	0	0	251		
Luberon Orientation	720		830		
Mini Bolid Club Pertuisien	790	800	790		
Moto Club Pertuis Durance Luberon	4 000	4 000	4 000	8 000	Championnat de France et Championnat de Ligue motocross
Pertuis Gymnastique	0	0	9 000	1 000	Achat matériel
Pertuis Natation	7 720		8 824	1 500	Achat aquabike
Pertuis Plongée	710		710		
Pertuis Sud Luberon Tennis de Table	3 080		3 540	1 800	Achat de tables tennis de table et séparations
Rugby Club Pertuisien	19 800	1 200	19 800		10 000 € déjà versés
Sport Détente Pertuis	240		240		
Tennis Club de Pertuis	5 000		5 750		
Union Sportive Renaissance Pertuisienne	24 700		24 700		12 000€ déjà versés
VTT Lub Pertuis	0	1 000	0		
Yoga du Luberon	140		150		
TOTAL SUBVENTIONS	122 704	35 620	129 594	26 400	

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122.21, L2122.22, L2122.23,

VU les demandes des associations sportives pertuisiennes,

VU la loi n°87-857 du 23 juillet 1987 modifiant l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

VU la délibération n°26.DS.038 du 10 février 2026, relative à une avance sur subvention 2026 d'un montant de 12 000 € à l'Union Sportive Renaissance Pertuisienne

VU la délibération n°26.DS.068 du 10 février 2026, relative à une avance sur subvention 2026 d'un montant de 10 000 € au Rugby Club Pertuisien

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITÉ

Sans le vote de Thierry NICOLAS

▶ **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations sportives pour l'année 2026, telles qu'indiquées dans le tableau.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

**Le Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**



Julien DALMAS
Direction Générale des Services
6 mai 2026



Pour le Maire et par délégation

Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA
Elu SPORTS
6 mai 2026

Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026.